

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DGRI 59 Convention et subvention (30.000 euros) à l'association ACTION CONTRE LA FAIM pour une intervention humanitaire d'urgence en Afghanistan.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution d'une subvention à l'association ACTION CONTRE LA FAIM ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA, au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Une aide d'urgence d'un montant de 30 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2021, à l'association ACTION CONTRE LA FAIM, dont le siège social est situé 14/16 Boulevard de Douaumont 75017 Paris ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au titre des relations internationales de la Ville de Paris, exercice 2021, sous réserve du vote des crédits correspondants ;

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO